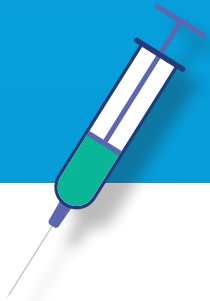
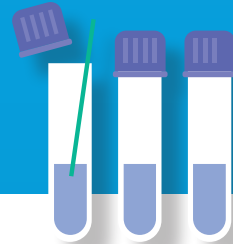


PRÉPARER SON PASS SANITAIRE ET SA PIÈCE D'IDENTITÉ



Un certificat de vaccination

(Toutes les doses nécessaires
+ un délai entre 7 jours et 4 semaines
après la dernière injection en
fonction des types de vaccins)



Un certificat de test RT-PCR ou antigénique

négatif de moins de 48h



Un certificat de rétablissement

(test RT-PCR ou antigénique positif
de plus de 15 jours
et moins de 6 mois)

décret n° 2021-955 du 21 juillet 2021

Bienvenue aux Bassins du Thouet